



Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entre en vigueur le 25 mai 2018.

Les établissements scolaires et les structures territoriales de l'Enseignement catholique sont concernés et doivent se mettre en conformité avec ce dispositif d'extension de la loi Informatique & libertés de 1978.

S'appuyant sur les principes de base de la protection des données personnelles, ce nouveau règlement fait passer les organisations d'une logique déclarative à une démarche proactive et responsable. L'opportunité de bâtir une culture de la protection des données et de la sécurité informatique dans nos établissements.

Ce document a pour objectif de vous donner une méthode, permettant de mettre en œuvre cette nouvelle réglementation dans votre structure. Ce document n'est pas définitif et est susceptible d'évoluer. En effet, d'une part, les ressources documentaires proposées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés ([CNIL](#)) s'enrichissent régulièrement, d'autre part, vos différents retours nous permettront d'améliorer la démarche proposée. Par conséquent, nous vous conseillons de vérifier de temps en temps qu'une nouvelle version de ce guide n'est pas présente.

Par ailleurs, ce document ne se substitue pas aux ressources officielles communiquées par la [CNIL](#) mais permet de décrypter ou démystifier certains dispositifs, au regard de notre secteur d'activité.

Fnogec : JG18 | RGPD : la gestion des données personnelles sous votre responsabilité

<https://youtu.be/V9OdWEeypd8>

Webinar Isidoor RGPD

<https://youtu.be/aYWQZVQKj7s>